

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune  
de Perly-Certoux

7 juin 2023

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du  
30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 25 janvier 2023;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 6 mars 2023,

### ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

#### **Chemin En-Tire**

au chemin privé situé à la hauteur de la route de Certoux.21.

Cette dénomination se réfère à la toponymie locale en reprenant celle du lieu-dit existant.

Code voie : 67890

Entrée en vigueur immédiate, les changements d'adresses seront communiqués  
ultérieurement.

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que  
dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 9 juin 2023